

## L'aide de l'UE au territoires palestiniens occupés (II) L'aggravation de la crise

Mémoire de la CIDSE  
Juin 2009

### NOTE DE SYNTHÈSE

*Après quasiment deux ans de blocus israélien et trois semaines de guerre totale, les 1,5 million de Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza ont plus que jamais besoin d'aide extérieure. Presque 80 % d'entre eux dépendent d'une forme ou d'une autre d'assistance humanitaire. Néanmoins, du fait du maintien des restrictions d'accès imposées par Israël, une grande partie de l'aide disponible ne peut atteindre ses bénéficiaires. La réhabilitation et la reconstruction dont ont besoin de façon urgente des milliers de maisons, de fermes, d'usines et d'infrastructures de base ne peuvent avoir lieu du fait de l'interdiction israélienne portant sur l'importation de matériaux de construction dans la bande de Gaza. Les restrictions sur les transferts de liquidités imposées par Israël nuisent gravement aux programmes de l'UE visant à donner aux Palestiniens de l'argent en échange de leur travail et entravent le fonctionnement du mécanisme PEGASE. La persistance des tensions inter/intrapalestiniennes ne vient qu'empirer la situation, ce qui entraîne de nouvelles violations du droit humanitaire international et renforce le processus actuel de politisation de l'aide.*

**De manière générale, la réponse de l'UE face à la crise de Gaza et à l'obstruction que son aide a subi a été décevante.** A la Conférence des donateurs de Sharm El-Sheikh qui s'est tenue le 2 mars 2009, l'UE a renouvelé son appel à lever le blocus et a confirmé son engagement vis-à-vis des Palestiniens. Toutefois, elle n'a pas pris de mesure décisive pour s'assurer qu'Israël respecte ses obligations au regard du droit international.

Bien qu'une valeur d'au moins 11,3 millions d'euros en infrastructures financées par l'UE ait été détruite au cours de l'offensive israélienne, Bien que des infrastructures financées par l'UE aient été détruites à hauteur d'au moins 11,3 millions d'euros au cours de l'offensive israélienne, aucune demande de compensation n'a été déposée. Jusqu'ici, l'UE n'a pas non plus soutenu de manière active une enquête internationale visant à déterminer si le droit humanitaire international et les droits de l'homme ont été violés lors de la guerre à Gaza. **En dépit de la condamnation verbale des politiques israéliennes, dans la pratique, l'UE a accepté l'obstruction illégale à l'encontre de ses efforts d'aide humanitaire, et ce en violation de son devoir de non reconnaissance. Sur le plan politique, l'UE a décidé de ne pas utiliser le réhaussement de l'accord d'association avec Israël comme un levier pour accéder à Gaza.** Si le processus de réhaussement a été gelé de façon temporaire, il n'a jamais été officiellement interrompu et l'évolution de la situation à Gaza n'a pas été avancée comme une condition à l'approfondissement des relations avec Israël.

**La politique de l'UE à l'égard des Palestiniens se caractérise par un soutien appuyé de l'Autorité palestinienne (AP) et un non engagement avec le Hamas.** Ce positionnement réduit l'efficacité de l'UE lorsqu'elle interpelle sur des problèmes de détournements de l'aide à des fins politiques et menace la durabilité des efforts d'aide humanitaire. Afin de maintenir l'Autorité palestinienne à flot/en selle, l'UE étudie actuellement la réallocation des fonds destinés au développement et met moins l'accent sur les programmes de bonne gouvernance. Malgré les critiques émanant de la société civile, le programme/plan de reconstruction de l'Autorité palestinienne pour Gaza a reçu un soutien sans réserve de la part de l'UE.

En tant qu'agences de développement travaillant avec des partenaires en Palestine et Israël, **nous invitons l'UE à introduire de nouveau une approche basée sur la logique du droit international et sur le respect des droits de l'homme, ce qui concorde avec ses valeurs**

**fondatrices et ses objectifs en matière de politique étrangère.** Il est nécessaire que l'UE soit constamment imprégnée de cette approche dans tous ses engagements avec Israël et les Palestiniens, notamment en ce qui concerne l'apport d'aide humanitaire et d'aide au développement à Gaza. Nous appelons donc l'UE à :

1. considérer l'accès libre à Gaza comme une priorité de sa politique étrangère et à recourir à tous les moyens en vigueur pour mettre un terme au blocus israélien ;
2. s'assurer que toutes les parties rendent des comptes quant aux violations du droit international commises et demander réparation pour les dommages infligés aux infrastructures et aux projets financés par l'UE ;
3. s'assurer que la manière dont l'aide humanitaire de l'UE est fournie/répartie n'exacerbe en rien le conflit inter-palestinien et que les principes fondateurs régissant l'aide humanitaire soit respectés ;
4. suspendre officiellement le processus de réhaussement des relations entre l'UE et Israël et prendre des mesures visant à éviter l'accommodation et la reconnaissance des politiques illégales menées par Israël ;
5. continuer à investir dans des projets de développement durable et s'assurer de la participation active de la société civile et du secteur privé à Gaza.